
Discours de la députation de la commune d'Ambroise qui témoigne de la reconnaissance de tout le peuple de cette commune sur la découverte de la dernière conspiration contre la liberté et assure la Convention de sa surveillance dans l'exécution des lois révolutionnaires, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la commune d'Ambroise qui témoigne de la reconnaissance de tout le peuple de cette commune sur la découverte de la dernière conspiration contre la liberté et assure la Convention de sa surveillance dans l'exécution des lois révolutionnaires, lors de la séance du 4 germinal an II (24 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) pp. 287-288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20381_t1_0287_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

e

L'ORATEUR de la Sté popul. d'Aubigny.

Montagne, salut! nous fixons avec l'œil du respect ton sommet majestueux. Pour les tyrans, pour les traîtres, pour tous les ennemis du peuple, tu enfantes le tonnerre; pour le Républicain vertueux, pour le sans-culotte, pour l'habitant des chaumières, tu fais jaillir le bonheur, il existe enfin ce gouvernement nécessaire pour établir la République. Il peut glisser sur toutes les têtes le niveau rapide destructeur de toutes les aristocraties, quelle main audacieuse pourroit l'arrêter? Les méchants pâlissent. La vertu s'est armée à son tour et à glacé leurs cœurs d'effroi. Citoyens, vous avez remarqué comme nous que le triomphe de la raison avoit préludé à celui de la Loi. Vous aviez brisé le trône, il restoit l'autel qui consacroit ses forfaits. Le peuple l'a réduit en poudre. Ce mouvement simultané de toutes les communes de la République, pour la destruction du fanatisme, étoit un problème que votre sagesse et l'énergie des sans-culottes a résolu. Maintenant rien n'entravera vos mesures. La plus parfaite unité règne, tous les hommages sont pour la loi, comme tous sont pour vous.

Il n'existe plus de prêtres dans le district et toutes les autorités sont régénérées. Nos frères de la première classe sont en ce moment aux frontières, eux aussi, nous en sommes certains, s'assieront sur le char de la victoire. Que de tous les districts de la République on vous rende le même compte, et la patrie n'aura bientôt plus d'ennemis.

Nous avons déposé au magasin militaire pour nos braves deffenseurs, 61 chemises, 14 paires de souliers, 3 paires de bas, 9 cols, un chapeau, un fusil, 3 gibernes. Ces faibles dons doivent avoir à vos yeux le mérite du denier de la veuve, nous avons l'honneur d'être pauvres. Nous comptons pour rien l'échange de 561 liv. 8 s. en numéraire, pour des assignats républicains, et pour bien peu de chose l'offre de 2 marcs 6 onces d'argenterie déposés chez le receveur du district, et provenant d'une épée à poignée d'argent, de trois gobelets, de deux agraffes et d'une paire de boucles, de même métal; enfin d'un galon d'or.

Restez à votre poste, Citoyens, et ne cessez pas de nous venger des rois. L'olivier croîtra aussi sur la montagne; mais nous n'en voulons pas, tant que nos soldats généreux, auront des lauriers à cueillir et des tyrans à châtier (1).

f

L'ORATEUR de la commune d'Amboise. Représentants du peuple,

Egalité, Liberté, la République ou la mort. Guerre aux tyrans, aux scélérats. Paix aux chaumières, aux hommes vertueux.

La liberté française ne périra jamais puisque vous avez déjoué la conspiration la plus infernale qui ait été tramée contre elle, puisque

vous avez appris au peuple dont vous avez toute la confiance à se défier de ses hypocrites amis.

Déjà nous avons adhéré individuellement à la Société populaire aux mesures que vous avez prises contre les traîtres par votre décret du 23 ventôse. Chargés de l'application directe des lois révolutionnaires, nous devons vous assurer, comme magistrats, que notre zèle et notre surveillance ne feront que s'accroître dans cette grande circonstance.

On vous a déjà dit que la conjuration avoit des ramifications dans les départements, nous ne pouvons en douter. Elle est composée de tout ce qu'il y a d'hommes sans mœurs et sans vertu dans la République. Leurs démarches ne nous échapperont point.

Il paroît que l'avilissement de la Convention nationale, l'avilissement des autorités constituées révolutionnaires, les alarmes sur les subsistances étoient partout le mot d'ordre des scélérats, car au moment où la conspiration a éclaté, des intrigants de notre commune à qui le peuple avoit précédemment arraché le masque du patriotisme ont d'abord tenté une nouvelle épuration des autorités constituées, ont publié ensuite que la municipalité d'Amboise, épurée par le représentant du peuple Guimberteau étoit destituée par un autre représentant du peuple près l'armée de l'Ouest.

On a outragé, calomnié les officiers municipaux dans leurs fonctions.

Dans un pays qui ne vit plus que des grains qui lui arrivent à grands frais de plus de vingt lieues, on a cherché à travailler le peuple, à l'alarmer sur les arrivages des subsistances; mais le peuple est le même partout, toujours bon, toujours juste, il n'a point écouté les intrigants et a continué sa confiance à ses magistrats.

Citoyens représentants, quel augure favorable pour l'achèvement de la révolution! Si pendant que les soldats de la liberté vont battre au-dehors les satellites des tyrans, le glaive national fait justice de tout ce qu'il y a d'impur dans l'intérieur de la République (1).

[Extrait des délibérations de la commune, 1^{er} germ. II].

Un membre a dit que la nouvelle conjuration contre la liberté devoit fixer l'attention du Conseil général de la commune, qu'il ne suffisoit pas que chacun de ses membres eut individuellement dans l'adresse votée par la Société populaire aux mesures vigoureuses prises par la Convention, qu'il falloit lui faire une adresse au nom du Conseil pour la remercier d'avoir encore une fois sauvé la patrie.

La matière mise en délibération, le Conseil après avoir entendu l'agent national a arrêté qu'il sera fait une adresse à la Convention nationale pour lui témoigner la reconnaissance de tout le peuple d'Amboise sur la découverte de cette dernière conspiration contre la liberté et l'assurer d'un redoublement de zèle et de surveillance dans l'exécution des lois révolutionnaires.

(1) C 297, pl. 1017, p. 11. Daté du 25 vent. II et signé : ALLOUARD, BEAUVIN (v.-présid.), BEAUDOUIN (présid.), THOMAS Fraternité (secrét.).

(1) C 298, pl. 1033, p. 18. Daté du 1^{er} germ. II et certifié par PILLERAULT-JOUVENET (secrét.), MEUNIER.

Un membre ayant ensuite donné lecture d'un projet d'adresse, il a été adopté ainsi qu'il suit.

(Texte ci-dessus.)

[Mêmes signatures.]

g

L'ORATEUR de la Sté popul. d'Angerville-la-Gâte. Citoyens,

Nous avons reçu avec la satisfaction qu'éprouvent les vrais républicains, la nouvelle des différentes conquêtes qu'ont fait les défenseurs de la patrie sur le territoire des puissances coalisées, ou plutôt des tyrans. Certes ce nom seul leur peut être donné, cette prétendue puissance qu'ils ont conservé que par la crainte qu'ils savoient inspirer est bientôt à son terme au seul fil tient encore suspendue la masse qui bientôt par sa chute, annihilera des pouvoirs que ces êtres barbares avoient usurpé à des peuples qui, quoique nés libres, se voyaient forcés de porter le joug de l'esclavage.

Ce que vous avez fait, citoyens, nous assure de ce que vous voudrez bien encore faire, et notre triomphe en sera la suite, nous avons des bras qui ne demandent qu'à agir, pour achever la grande œuvre que vous leur avez fait commencer, mais toujours convaincus que ces bras comme les branches de ces chênes élevés, ne peuvent recevoir de force que du tronc qui les porte, c'est d'après une conséquence si naturelle que nous nous adressons à vous, pour vous engager de nouveau à rester au poste que vous remplissez avec une fermeté digne de la qualité que vous a donné tout un peuple. Il n'attend que le moment favorable pour exterminer le reste de ces hordes de brigands trop faibles « par leur lâcheté » pour résister encore longtemps à des français prêts à verser leur sang pour se conserver la liberté. On a voulu nous la ravir, mais c'est en vain que des tyrans voudraient frustrer les hommes du seul bien qui leur peut faire aimer la vie, et le sang de ces êtres avilis nous répondra des efforts qu'ils pourroient encore tenter, quoique le génie de la liberté nous assure qu'ils seroient vains.

Toujours reconnaissants envers nos braves frères d'armes que nous n'avons pu suivre, en voulant coopérer aux dons que pour eux on a fait jusqu'à présent, nous vous envoyons ceux qu'une commune aussi peu étendue que la nôtre, avec regret d'être aussi faibles; cependant nous ne manquerons pas de les faire parvenir à la Convention qui nous l'espérons, ne jugera pas de notre patriotisme par l'envoi que nous faisons conjointement avec les habitants de notre commune.

Elle est pénétrée de la nécessité de se vouer à la chose publique, et ne désire que de trouver les moyens de vous le persuader. Il s'en est présenté un et elle l'a saisi avec empressement en s'occupant sans relâche de l'extraction du salpêtre qu'elle espère fournir assez abondamment, mais trop tard pour répondre aux vifs désirs qu'a tout bon républicain, de travailler avec fruit à l'anéantissement des despotes.

Thémis vous a remis sa balance; comme nous sommes persuadés que le glaive de la loi ne peut trop tôt frapper ceux qui l'ont enfreint, nous terminerons par vous inviter de leur faire connaître qu'il n'est pas de grâce pour les cons-

pirateurs, et qu'ils se voyent aussitôt punis, que les zélés défenseurs de la patrie sont récompensés (1).

[Etat des dons, s.d.].

46 chemises, 58 paires de bas, 7 paires de souliers, 10 liv. 4 s. en argent, 20 liv. en assignats, 2 habits d'uniforme, 1 paire de guêtres, 6 paires de gants, une croix d'or, une tabatière d'argent, 2 épauettes, une dragonne, un hausse col et 4 grenades en or. (Ils ont remporté les 4 grenades qui étaient en faux).

h

L'ORATEUR de la commune de Villard-de-Lans. Citoyens représentans,

Les habitans du Villard-de-Lans, 8° canton du district de Grenoble, département de l'Isère, viennent déposer leur offrande sur l'autel de la patrie.

Elle ne consiste qu'à : chemises, 149 ; bas, 9 paires ; guêtres, 1 paire ; draps, 1 paire ; mouchoir, 1 ; assignats, 852 l. 12 s. ; numéraire, 86 l. ; argenterie, 12 marcs, 4 onces.

La modicité de ces dons fait l'éloge des habitants de cette commune ; s'ils eussent eu davantage, ils auroient donné davantage, mais placés sur des montagnes presque inaccessibles, exposés à l'impétuosité des vents du sud qui ravagent leurs récoltes, au moment de les recueillir, ils n'ont jamais connu ni l'abondance, ni les richesses, néanmoins ce fléau corrompateur n'a point dégradé leurs âmes ; déjà ils exerçoient les vertus républicaines, lorsque vos sages décrets leur en ont fait sentir le prix. La liberté, l'égalité régnoient parmi eux ; les vices qu'entraîne à sa suite l'opulence, ne sont point parvenus dans leur climat. Plus rapprochés de la nature, ces hommes verront germer chez eux, et prospérer, sans obstacle, les vrais principes de la liberté et de l'égalité, que vous avez découvert, et qui restituent à l'homme sa dignité.

Courage, Législateurs, poursuivez avec ardeur votre carrière glorieuse, et restez ferme à vos postes jusqu'à ce que vous ayez écrasé tous les tyrens de l'univers.

Du haut de nos montagnes, nous considérons vos illustres travaux ; nous en sentons toute l'importance, c'est surtout dans nos montagnes que, dégagés de tout préjugé, comme de nouveaux néophytes, nous nous sommes empressés de faire l'inauguration du temple, ou le fanatisme avoit fait jadis des grands ravages ; et nous l'avons érigé en celui de la vérité et de la raison. La cérémonie, quoique simple, n'en a pas été moins auguste.

Législateurs, c'est dans les montagnes qu'on peut trouver les vertus, bases solides d'une République ; il étoit réservé à la Montagne de la Convention nationale de les faire prospérer, et de les transplanter partout. Vive la Montagne ; Vive la République. Salut, Union, Fraternité (2).

(1) C 297, pl. 1017, p. 10. Signé : JOUSSET (présid.), LUTHIER (secrét.). Mention dans *Mon.*, XX, 38.

(2) C 297, pl. 1017, p. 1, 2. Daté du 26 pluvi. II signé : CAIRE (présid. de la Sté popul.), JULLIEN, V. DODOZ, VICOLLET, J. PERRERET (agent nat.), J. GUICHARD, P. GEGUIOND, C. BONTOUX (off. mun.), Ant. DODOZ (off. mun.), FRIER (juge de paix).